Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 235

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
No 235 19 juillet 1973
Dixième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1973: 16 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
(bureau ouvert l'après-midi)
CCP 10-15527

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux

235

Domaine public

Sur le dos des travailleurs

« L'affaire Lip » nous touche de près. Et pas seulement à cause de la proximité géographique. La faillite de cette entreprise horlogère française est exemplaire. D'une part la mégalomanie d'un patron, Fred Lip, qui, par une politique de surinvestissement et une publicité délirante, fait chavirer son affaire. D'autre part, Ebauches SA, l'un des grands de l'horlogerie suisse, qui cherche à pénétrer sur le marché français en prenant une participation de 43 % dans l'entreprise, tout en laissant tranquillement pourrir la situation. Face à la crise de Lip, la position d'Ebauches est claire : il faut renoncer aux secteurs mécanique et armement, c'est-à-dire licencier ; réorganiser le secteur horloger, en faire un service de montage des pièces usinées ailleurs ; ce qui implique à nouveau licenciements et déqualification.

Les ouvriers de l'usine de Besançon ne s'y sont pas trompés en décidant de s'assurer un salaire de survie pour les mois à venir. On leur a trop souvent promis la sécurité de l'emploi. Une sécurité qui maintenant disparaît au nom de la « rationalisation », des exigences économiques, de la loi du marché. Toutes raisons qui ne font que camoufler l'incapacité d'un patron et l'ambition d'un groupe helvétique dynamique. Dans ce grand jeu capitaliste, les travailleurs comptent peu : peu ou pas d'informations sur leur sort, pas de pouvoir de décision.

En Suisse également les fermetures, les fusions et les licenciements se sont succédés. A tel point que, il y a près d'une année, le conseiller fédéral Brugger invitait syndicats et patronat à élaborer une réglementation sur les fermetures et les licenciements. Le programme était modeste : annonce à l'avance des licenciements prévus, des postes de travail disponibles et des tendances sur le marché du travail, problème des caisses de retraite, des dédommagements. C'est un échec ; un communiqué des syndicats chrétiens nous l'a appris, confirmé par une déclaration du président de l'Union syndicale.

Le patronat met les pieds contre le mur ; il refuse de faire de ce sujet un problème de politique conjoncturelle : pour lui il s'agit de politique sociale ; il refuse de résoudre les difficultés sur le plan national : c'est l'affaire des entreprises, tout au plus des différentes branches de l'économie. Eviter tout contrôle et toute éventuelle solidarité, voilà le mot d'ordre du patronat. C'est ce qu'il appelle une solution flexible.

Devant cette mauvaise volonté, que vont faire les syndicats ? Entamer de nouveau de longues négociations, sans l'assurance d'aboutir à quelque chose de concret ? Pour privilégier une fois encore les sacro-saints rapports contractuels ? Ou agir sur le plan législatif et imposer au patronat une réglementation contraignante ?

L'Union centrale des associations patronales réclame de nouvelles compétences sur le plan politique (cf. DP 233). Mais le patronat suisse fait une nouvelle fois la preuve que les larges compétences qu'il détient, hors de tout contrôle démocratique, ne servent en définitive que ses propres intérêts.

SOMMAIRE

P. 2 : Dossier de l'éditorial ; p. 3 : Tous les partis au pouvoir — La réalité de l'exode rural ; pp. 4/5 : Une nouvelle jeunesse pour la démocratie ; p. 6 : La semaine dans les kiosques alémaniques — Le carnet de Jeanlouis Cornuz ; p. 7 : Fribourg : Dernier tango pour l'Eurotel ; p. 8 : Fonction publique et pouvoir politique : tout ne va pas bien.